

NOTRE Convention Collective Nationale POUR fabriquer l'avenir



C'est en 2013 que l'UIMM a décidé d'engager une négociation sur l'ensemble du dispositif conventionnel. Son projet s'inscrit dans le cadre de son concept d'un « pacte social pour une industrie compétitive » visant « un choc concurrentiel ». Le décor ainsi planté ne laisse planer aucune ambiguïté sur ses intentions libérales.

La FTM-CGT a construit un véritable projet de **Convention Collective Nationale** qui plante un autre décor, celui du progrès social pour une industrie forte. Non seulement, nous ne nous satisfaisons pas de la situation présente, mais nous voulons aussi anticiper les évolutions, comme l'introduction massive du numérique dans les activités industrielles. Ces moyens nouveaux ne viennent pas en contradiction avec notre volonté de faire évoluer le travail, pour que les salariés puissent travailler mieux et moins, et ainsi permettre à tous de travailler.

Notre Convention Collective Nationale est résolument tournée vers ces objectifs. Le progrès social est un enjeu de civilisation autant qu'un enjeu de réussite économique.

Bien évidemment, notre projet prend à contre-pied ces idées libérales contenues dans les lois récentes (Macron, Rebsamen, El Khomri), ainsi que dans les ordonnances gouvernementales. Elles sont une nouvelle étape pour détricoter les garanties collectives, les conquits sociaux et les moyens donnés aux salariés de se défendre. D'ailleurs, dans les négociations actuelles, l'UIMM s'appuie sur cette aubaine dont il est, soit dit en passant, l'un des rédacteurs.

Les négociations ont débuté par le thème des classifications, ainsi nous avons commencé par la colonne vertébrale du système conventionnel. Elle traite de la place, de la reconnaissance et de la rémunération du salarié dans le travail. Dans cette perspective, nous défendons un système de classification basé sur la reconnaissance et la valorisation des qualifications, avec une évolution de carrière et de salaire minimum garantie tout au long de la vie professionnelle.

Sans surprise, nous sommes face à un patronat à l'offensive voulant faire table rase du présent pour mieux revenir un siècle en arrière. Par cette négociation, il souhaite revenir à une conception archaïque du paiement à la tâche. Tous égaux dans la régression, tous des tâcherons des temps modernes.

L'humain n'est plus reconnu. C'est le poste ou la fonction tenue qui fait l'Homme. Le niveau, l'échelon, le coefficient de classification ne seraient plus un acquis. En fonction du poste occupé, votre coefficient pourrait monter, stagner mais aussi descendre et ceci à la main exclusive de l'employeur. Pour la paie ? Ce n'est pas leur problème ! C'est du ressort de la politique salariale de chaque entreprise. Nous vous laissons conclure, à votre guise selon votre vécu...

Vous l'aurez compris, un poste n'a pas de diplôme. Alors pourquoi en faire état ? C'est ainsi que dans un discours « haro » sur l'Education nationale, l'UIMM rejette toute référence classante aux diplômes, certificats et qualifications acquises. Finis les seuils d'accueils (CAP, BEP, Bac, DUT/BTS, Ingénieurs...) pour les jeunes embauchés. Finis les passages automatiques (actuellement dans nos accords) pour les bac+2 et les Ingénieurs.

Aucune catégorie privilégiée. Ouvriers, Administratifs, Employés, Techniciens, Ingénieurs ou Cadres, tous passeront au laminoir de la cotation du poste occupé, et ainsi votre carrière prendra des allures de montagnes russes. Et que dire de la convention collective nationale des Ingénieurs et Cadres, de leur statut et leurs acquis spécifiques qui sont menacés.

Voilà la vision de l'UIMM pour notre futur. Voilà tout le sens de leur prétendue modernité qui sent plutôt la naphthaline. Cette modernité, nous la connaissons, elle a comme objectif d'ac-



croître le lien de subordination, de fragiliser encore plus le salarié face à son patron. Nous ne pouvons laisser à la jeunesse, cet horizon de précarité.

Pour l'instant, l'unité de vue sur plusieurs sujets des organisations syndicales a permis de faire bouger des lignes. Mais vraiment à la marge par rapport à l'ampleur du désastre :

- La cotation du poste sera effectuée de façon plus transparente. C'est-à-dire qu'on vous demandera votre avis. Mais cet avis ne sera que consultatif ;
- Les diplômes seront seulement évoqués sans qu'ils ouvrent des droits ;
- La prime d'ancienneté, initialement décrite par l'UIMM comme obsolète est renvoyée à la négociation d'un prochain thème.

Voici quelques aménagements sans modifications majeures de leur projet.

Le système de classification basé sur le classement du poste de travail ou la fonction recueille aujourd'hui le soutien, à quelques nuances près, de toutes les organisations syndicales, sauf la CGT, ce qui rend la situation plus délicate.

Vous l'aurez compris, il est grand temps d'amplifier la résistance, tout en portant de véritables mesures de transformations sociales qui valorisent le travail, le rémunèrent à sa juste valeur, émancipent les salariés, améliorent les conditions de travail et de vie, créent des emplois. C'est par ces pistes que se renforcera notre industrie.

Les routiers sont parvenus par l'action collective à gagner leurs revendications. Si eux l'ont fait, nous aussi nous pouvons le faire !

La Métallurgie est une industrie stratégique pour la France. Nous sous-estimons encore trop notre capacité de peser sur les ambitions patronales. Nous sommes une force qui, unie et déterminée, peut changer le cours des choses. La FTM-CGT prend ses responsabilités en poursuivant la construction du rapport de forces.

Elle appelle les salariés à :

- S'informer, débattre, s'organiser, se syndiquer pour conquérir de nouveaux droits ;
- Dans leurs entreprises, définir leurs revendications et s'organiser avec leurs syndicats pour les obtenir ;
- S'engager, construire, amplifier les mobilisations pour abattre les ordonnances et autres lois au service de la finance.

Montreuil, le 19 octobre 2017

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise

Email